



Envoyé en préfecture le 26/01/2021  
Reçu en préfecture le 26/01/2021  
Affiché le  
ID : 035-263501835-20210120-D\_CS202101\_01-DE

Délibération n° CS202101\_01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU SIASOR**  
**(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)**

*L'an deux mille vingt-et-un  
le mercredi 20 janvier à 18 heures 30,*

Le Comité Syndical du SIASOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents** : Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BERREE, Mme Liliane GRASLAND, Mme Pascale LE MASSON, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Sylvie GARDANS (nouveau membre), M. Alain PITON, Mme Christine YVET, Mme Valérie LEOEUF, Mme Christelle ROSE-AUBREE, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Isabelle MENEZO, Mme Gisèle HUTEAU.

**Membres excusés/pouvoir** :  
M. Hugues DOCHE.

Nombre de membres :

Date de convocation : 14/01/2021

- En exercice : 14
- Présents : 13 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 13

---

**Objet** : ADMINISTRATION GENERALE – Installation d'un nouveau membre du Comité Syndical

La commune de Cintré a informé le SIASOR de la démission de Madame Murielle POISSENOT, déléguée au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes.

Une nouvelle déléguée a été désignée par le Conseil municipal de Cintré pour siéger au Comité Syndical du SIASOR.

Il s'agit de Madame Sylvie GARDANS.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical prennent acte de la désignation de Madame Sylvie GARDANS en qualité de membre du SIASOR, déléguée intercommunale de Cintré.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise en Préfecture le  
Publiée ou notifiée le

20 JAN. 2021



**Délibération n° CS202101\_02**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU SIASOR**  
**(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)**

***L'an deux mille vingt-et-un***

***le mercredi 20 janvier à 18 heures 30,***

**Le Comité Syndical du SIASOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.**

**Membres présents** : Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BERREE, Mme Liliane GRASLAND, Mme Pascale LE MASSON, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Sylvie GARDANS (nouveau membre), M. Alain PITON, Mme Christine YVET, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Christelle ROSE-AUBREE, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Isabelle MENEZO, Mme Gisèle HUTEAU.

**Membres excusés/pouvoir** :

M. Hugues DOCHE.

Nombre de membres :

Date de convocation : 14/01/2021

- En exercice : 14
- Présents : 13 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 13

---

**Objet** : FINANCES – Retenues de garantie pour travaux La Longère

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance de la situation relative aux retenues de garantie suivantes pour les travaux de la Longère :

**Nature des travaux** : Réhabilitation et extension d'un ouvrage de bâtiment en vue de la création d'un lieu ressource « La longère » - Marché du 31 mars 2012

**Lot n°2** : Ravalement- Enduits intérieurs isolants chaux et terre

**Maître d'Ouvrage** : Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale Ouest de Rennes - Budget SIASOR

**Situation des retenues de garantie** :

Compte	Entreprise	Références	Date	Montant
40471	RIVIERE	155920233	25/04/13	2 179.44 €
40471	RIVIERE	161472833	08/07/13	289.39 €
40471	RIVIERE	204150433	17/03/14	181.90 €
			<b>TOTAL</b>	<b>2 650.73 €</b>

La garantie n'a pas été libérée en raison d'un désaccord relatif à des problèmes techniques non résolus, liés aux fissures importantes à différents endroits sur l'enduit intérieur de la Longère.

.../...



## Délibération n° CS202101\_02

### **Objet : FINANCES – Retenues de garantie pour travaux La Longère (suite)**

Il convient de prendre une délibération, matérialisant ce désaccord et de décider de constater une recette exceptionnelle pour le budget SIASOR du montant des retenues de garantie.

Un titre de recette doit être émis au compte 7718 « Autres produits exceptionnels sur opération de gestion », sur l'exercice 2021.

Si dans le futur, ce désaccord était résolu à la satisfaction de tous, il pourra toujours être décidé par décision du conseil d'administration de reverser à l'entreprise le montant des retenues de garantie qui aura été encaissé en recette exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent la décision d'encaisser budgétairement ces sommes, compte tenu de l'absence de solution de ce litige.

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Pour extrait conforme,

Le Président

  
Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

26 JAN. 2021